



environnement

Produit biosourcé : un nouveau label est né !

Entre performances des matériaux et obligations environnementales, la filière du biosourcé est en plein essor. Un constat suffisant pour lancer un tout nouveau label dédié : Produit biosourcé.



Le nouveau label garantit la teneur en biomasse des produits de construction.

Depuis 2008, le marché européen de la fibre de bois est en progression constante d'environ 10 % par an, pour représenter aujourd'hui quelque 280 millions d'euros. Cette croissance linéaire illustre parfaitement le contexte porteur autour des produits biosourcés. Si la fibre de bois est un exemple parmi d'autres, à l'image du chanvre ou du lin, les matériaux biosourcés concernent tous les produits intégrant dans leur composition une part de biomasse d'origine animale ou végétale. La prise de conscience environnementale est un facteur majeur de cette évolution rapide et les changements de cadre réglementaire iront dans ce sens. Par anticipation, la Scop Karibati, engagée de longue date dans le

biosourcé, vient de créer le label **Produit biosourcé**, afin de garantir la teneur en biomasse des produits de construction.

Un label exigeant

Pour obtenir le label, le produit doit remplir trois prérequis indispensables. L'exigence principale s'attarde évidemment sur la composition du produit, qui doit intégrer un pourcentage massique minimum de matière première issue de la biomasse. Cette donnée est prédéfinie dans un référentiel par famille de produits. Aussi, le produit doit être déclaré apte à l'usage et donc assurable, c'est-à-dire relever soit de règles



professionnelles, soit d'un avis technique ou d'un agrément technique européen. Enfin, le produit doit se soumettre à une exigence de transparence, en renseignant la fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), la composition complète, ainsi que l'origine de la matière première et de la fabrication.

Un cadre de fonctionnement identifié

Un comité présidé par Karibat1 réunit plusieurs acteurs majeurs du secteur du bâtiment afin de délivrer le label Y. Siègent notamment des entreprises telles que Bouygues Immobilier, Vinci, Eiffage ou Icade, ainsi que des associations sensibles à la cause du biosourcé comme l'Association des Industriels de la Construction Biosourcée (AICB, ex ASIV), l'Association des Fabricants d'Ouate de Cellulose (Ecima) ou encore l'association Adivbois pour les immeubles bois de grande hauteur. Un auditeur externe – en l'occurrence le bureau de contrôle Alpes Contrôles – sera chargé de vérifier le respect des exigences. La procédure de suivi entraînera également un audit

de vérification chaque année suivant l'obtention du label. Selon les estimations, environ 150 produits déjà sur le marché seraient d'ores et déjà labellissables, parmi des isolants, des bétons biosourcés et autres revêtements. ■

Brice-Alexandre Roboam

